

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 21 novembre 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018**

**2018 DAE 283** Subvention (21.800 euros) avec le Comité du Faubourg Saint-Honoré pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (8e).

**Mme Olivia POLSKI, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention au Comité du Faubourg Saint-Honoré (8e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018 ;

Vu l'avis du conseil du 8e arrondissement en date du 5 novembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 21.800 euros est attribuée au Comité du Faubourg Saint-Honoré situé 25, rue du faubourg Saint-Honoré à Paris (8e) (19304 - 2018-08464) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2018. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 241.460 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, et exercices suivants si besoin, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**